

21ème CONCOURS DE POESIE Paul VERLAINE, année 2022

Art 1

Dans le cadre de la promotion de la poésie, de la culture française et en mémoire au poète Paul Verlaine, né à Metz, l'association *Les Amis de Verlaine* organise un concours de poésie intitulé « Concours de Poésie Paul Verlaine » ouvert de façon internationale à tous les poètes d'expression française

du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} mars 2022 cachet de la poste faisant foi.

Art 2

Le concours comprend quatre catégories. Des connaissances en versification française sont souhaitables.

1- poésie libre

2- poésie régulière néo-classique

3- « poésie, jeune espoir » pour les poètes âgés de 14 ans à 25 ans inclus (lycée et université)

4- catégorie junior : pour les poètes de 8 ans à 13 ans. (École primaire et collège)

et la possibilité d'écrire sur un **thème libre** ou le **thème proposé** * (Art 5) : "Il est des jours – avez-vous remarqué ?- Où l'on se sent plus léger qu'un oiseau..." (Extrait de *Impression de printemps*, vers non publiés).

Art 3 On peut participer à plusieurs catégories et plusieurs thèmes.

Les poètes enverront **deux poèmes** par catégorie et thème. Chaque poème ne devra pas dépasser quarante vers, être **inédit** et **non primé**.

Les textes seront dactylographiés sur un format A4, le 1er en **recto** et le 2ème au **verso** et envoyés en **5 exemplaires**. **Nom, adresse, courriel et téléphone** des candidats figureront, **en haut à gauche d'un seul** exemplaire ainsi que la **catégorie** et le **thème** dans lequel les poèmes sont présentés.

Art 4

Doivent être joints à l'envoi :

-deux enveloppes timbrées 11 x 22 à l'adresse du candidat

-un chèque de frais de participation de **13,50 euro par catégorie et thème** à l'ordre de **Les Amis de Verlaine Crédit Agricole de Lorraine : compte n° 86462022647 54**

- **Règlement par virement international : code IBAN FR76 1610 6000 5986 4620 2264 754**

Les candidats de moins de 18 ans sont dispensés des droits d'inscription. (Joindre la photocopie de la carte d'identité)

Les envois suffisamment affranchis avec les frais d'inscription doivent être adressés à

Les Amis de Verlaine -Maison de Verlaine- CONCOURS- 2 rue Haute-Pierre

57000 Metz -France - Jusqu'au 1^{er} mars 2022, cachet de la poste faisant foi.

Art 5

Seront décernés un 1er prix de 200 €, un 2ème et 3ème prix de 150 € assortis de diplômes, livres ou cadeaux pour les **catégories un et deux** ainsi que des mentions d'honneur. Un prix spécial de 200 € sera remis à la catégorie « **poésie, jeune espoir** » par le **Lions Club Metz Verlaine**, deux prix de 140 € pour inciter les jeunes talents à persévérer dans la pratique de l'écriture poétique ainsi que des mentions spéciales et d'encouragement. Un prix spécial unique « thème proposé » de 100€* sera remis pour les catégories 1, 2, 3. Des 1er, 2ème et 3ème prix et des mentions d'encouragement seront attribués pour la **catégorie Junior**. Les textes primés seront publiés dans la Revue *L'actualité Verlaine*, n°13. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix ou de mentions dans l'une ou l'autre catégorie si la qualité poétique attendue fait défaut.

Art 6 Le jury sera composé de poètes reconnus, de personnalités du monde littéraire, et de lecteurs avertis. Les décisions seront sans appel. Les textes ne seront pas rendus. La remise des prix est prévue fin juin 2022 à Metz. Une convocation précisera la date et sera envoyée fin avril. Une soirée "dîner des amitiés poétiques" est organisée à l'issue de la remise des prix à laquelle tous les lauréats et participants sont conviés.

Art 7 Les premiers prix ne pourront concourir dans la même catégorie deux années de suite.

Art 8 **La présence ou la représentation des lauréats primés sera obligatoire** lors de la remise des prix.

Si cette condition n'est pas respectée, les prix en argent aux lauréats primés ne seront pas remis. Une équivalence en revue pourra être envisagée.

Art 9 Les photographies et vidéos prises lors de la manifestation pourront être utilisées sur le site Internet, par la presse ou dans une revue sauf désaccord d'un participant. Le fait de s'inscrire à ce concours implique l'acceptation dans sa totalité du présent règlement. L'association se réserve le droit d'annuler le concours en cas de nombre de candidats insuffisant

La Présidente et les membres du Jury

